

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° S. PERS. 99.057

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 14 Juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

3 JUIN 1999

3 JUIN 1999

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD et CARRIE, Mme GEOFFROY, Adjoints

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. SIMONNET, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** : M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER  
M. ANGIBAUD représenté par M. MUSSETTI  
M. CAU représenté par M. POTENNEC  
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE

**ABSENTS - EXCUSES** : MM. BENOIT et QUENTIN

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : C.A.R.E.L. - Création d'emplois contractuels pour des besoins saisonniers ou occasionnels - Additif à la Délibération n° 98-073 du 25 Juin 1998

**VOTE** : UNANIMITE

La Délibération n° 98-073 du 25 Juin 1998 qui porte création d'emplois contractuels pour des besoins occasionnels ou saisonniers au C.A.R.E.L. doit être complétée par l'ouverture de postes supplémentaires. En effet, afin de répondre au surcroît d'activité pendant les périodes d'été, le C.A.R.E.L. est amené à occuper les locaux du Lycée Champlain nécessitant la création de postes supplémentaires. Il est proposé, dans le cadre de la création d'emplois en application du Décret du 29 Octobre 1936, de compléter le nombre de postes ouverts :

**ENSEIGNANTS** :

- Anglais : 2 postes supplémentaires soit au total : 9
- Allemand : 2 postes supplémentaires soit au total : 3
- Espagnol : 2 postes
- Français : 2 postes supplémentaires soit au total : 7

**ADMINISTRATION GENERALE** :

- Agent de Service : 8 postes supplémentaires soit au total : 10  
(ménage des dortoirs, préparation des petits déjeuners...)

Il est également proposé de modifier la rémunération brute des emplois contractuels créés en application de l'article 3 de la loi du 26 Janvier 1984 pour les porter à :

- 150 Francs l'heure d'enseignement
  - 122 Francs le taux forfaitaire par déjeuner conversation,
- et à
- 134 Francs au 1er Janvier 2000.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

de compléter la Délibération n° 98-073 du 25 Juin 1998 qui porte création d'emplois contractuels pour des besoins occasionnels ou saisonniers au C.A.R.E.L. en créant les emplois contractuels suivants :

**ENSEIGNANTS** :

- Anglais : 2 postes supplémentaires soit au total : 9
- Allemand : 2 postes supplémentaires soit au total : 3
- Espagnol : 2 postes

- Français : 2 postes supplémentaires soit au total : 7

**ADMINISTRATION GENERALE :**

- Agent de Service : 8 postes supplémentaires soit au total : 10  
(ménage des dortoirs, préparation des petits déjeuners...)

Il est également proposé de modifier la rémunération brute des emplois contractuels créés en application de l'article 3 de la loi du 26 Janvier 1984 pour les porter à :

- 150 Francs l'heure d'enseignement  
- 122 Francs le taux forfaitaire par déjeuner conversation,  
et à  
134 Francs au 1er Janvier 2000.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 17 juin 1999  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS